

Conseil général de la Commune de Donneloye Procès-verbal de la séance du 12 juin 2025

1. Excusés - appel

Le Président, Monsieur Frédéric Duc préside la séance. Il remercie les personnes présentes ainsi que la Municipalité

La secrétaire procède à l'appel.

65 personnes sont présentes, 32 excusées et 10 absentes.

Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h00.

Le Président informe que M. François Groux ayant démissionné, il sera remplacé par Mme Laetitia Bär, suppléante.

M. Duc rappelle que lors de vote au conseil général, les personnes sont tenues de lever la main afin que les votes coïncident avec le nombre de personnes présentes.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le point assermentation des nouveaux membres a été oublié sur l'ordre du jour. M. Duc propose de le remplacer par le point 4, M. Duc fera ses communications au fur et à mesure.

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire. Il est accepté à l'unanimité avec la modification.

3. Approbation du procès-verbal du 07.04.2025

Il n'y a pas de remarque ni de question.

Le procès-verbal du conseil général du 07.04.2025 est accepté à la majorité.

4. Assermentation des nouveaux membres - démissions

Le Président n'a reçu aucune démission. Mme et M. Ariane et Frédéric Bovey demandent à se faire assermenter.

Le conseil général compte désormais 109 membres.

5. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

Mme Angélique Miéville nous lit son rapport pour l'EFAGE.

Mme Sabrina Augugliaro nous lit son rapport pour l'ASIRE

Il n'y a pas de rapport pour l'AIAE La Menthue

6. Communications de la Municipalité

- M. Benoît Reymondin informe que les Commune de Donneloye ainsi que celles de Cronay et Yvonand ont été nominées par le WWF pour la qualité de la rivière La Menthue.

Ces communes ont été reçues à Zürich par le WWF et ont reçu un prix. L'étape suivante serait d'obtenir un certificat qui validerait cette nomination. La Municipalité en a parlé avec celles de Cronay et d'Yvonand. Pourquoi pas, selon ce que cela implique. Il s'agit d'un tronçon inaccessible et non visible. Le point positif est d'aller dans le sens du WWF en marquant le

coup et en se faisant connaître. Le point négatif étant de faire découvrir l'endroit qui amènerait du passage. La Municipalité en discutera.

Le Syndic informe que lorsque la Municipalité communique avec des citoyens en privé ou de façon générale, il s'agit bien entendu de décisions prises de façon collégiale par la Municipalité et pas uniquement de la part des personnes qui ont signé le courrier.

M. Reymondin signale qu'une annonce a passé dans les médias. Il s'agit d'un recensement pour une mise en application de la loi pour 2033, où tous les chauffages et chauffe-eau électriques seront interdits.

Il existe des subventions assez importantes pour le passage du chauffage électrique au chauffage hydraulique, d'environ CHF 15'000.00 à CHF 20'000.00. Le syndic nous encourage à y réfléchir dès maintenant.

- M. Patrick Billaud informe que la création de places de parc au-dessus des garages de la grande salle, est en cours.

La remise en eau des trois fontaines à la Rue des 3 Fontaines à Donneloye, actuellement alimentées par des drainages qui ne drainait plus a été effectuée. Le trop plein du réservoir a été dévié afin de mettre de l'eau en abondance.

- Mme Valérie Cavin communique que le Restaurant « La Clef des Champs » ne sera pas repris par Mme Sandra Gavillet, comme indiqué en avril. Un bail a été signé avec un nouveau tenancier qui reprendra le Restaurant au 1^{er} août 2025. Le restaurant sera fermé en juillet afin de faire quelques travaux et permettre au nouveau tenancier de s'installer.

Un audit énergétique a été fait à la grande salle de Donneloye. Quelques réparations devront être faites, mais l'audit étonnement informe d'une assez bonne condition.

La Municipalité proposera le changement du chauffage, qui date d'une quarantaine d'année, lors du prochain conseil.

La Municipalité parlera aussi lors du prochain conseil de la maison communale de Praz Jaquet à Prahins, où des rénovations sont à prévoir, notamment le chauffage électrique.

Une autre possibilité serait de vendre la maison.

Le local de l'ancienne Poste de Prahins est à louer. En cas d'intérêt, s'adresser à Mme Cavin.

Au Collège de Gossens, un CECB + (Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments) a été demandé. Diverses possibilités sont à l'étude quant à l'appartement soit agrandissement de celui-ci ou créer un studio en plus. La Municipalité nous en reparlera au prochain conseil.

- Mme Isabelle Diserens nous avait informés du projet de la zone 30 km/h à Prahins, Rue du Village et à Donneloye, Rue des 3 Fontaines, Chemin du Cotérus et la Petite Ceinture. L'appel d'offre est en voie de finalisation avec l'entreprise déterminée en Municipalité. Celle-ci reviendra vers nous pour nous donner de plus amples informations et passer à l'étape d'un préavis.

Une assemblée du Syndicat du Marais s'est tenue hier soir à Molondin. Deux points était à l'ordre du jour. Le choix du géomètre. L'assemblée a validé la proposition du CODIR. C'est l'Entreprise BR+ à Yverdon, spécialisée dans la renaturation qui a été retenue.

La Commission de Classification (CCL) va se mettre à l'ouvrage pour déterminer le périmètre à la fin de l'automne 2025. Après cela, la CCL va discuter avec les différents propriétaires concernés dans le périmètre déterminé.

- Mme Marta Martins informe que le poste de fontainier de l'AIAE La Menthue est mis au concours. D'autres informations arriveront après l'été. L'Association a reçu plusieurs candidatures.

Les travaux de la STAP de Prahins se feront à l'automne. Des informations plus précises seront données à la fin de l'été. Les comptes 2024 ont été adoptés.

Le bureau technique d'Yvonand est en sous-effectif depuis un bon moment. Les délais ne sont plus tenus. Du personnel a été engagé. Le bureau devrait donc reprendre un peu de rythme et espère rattraper son retard à l'automne.

Les documents relatifs au PACom ont été transmis au Canton. La Municipalité attend l'approbation de ce dernier qui va écrire aux opposants, pour les informer que suite à la décision du conseil général les oppositions sont levées et que cela ouvrira au droit de recours.

La Municipalité remercie tous les participant-e-s à la fête villageoise du 17 mai. C'était une très belle journée.

Mme Martins informe que les tout-ménage n'avaient pas été distribués dans le village de Gossens. La Poste qui est en cause a admis son erreur.

Mme Martins remercie l'Association Villajoye pour l'animation et la collation, Mme Julie Risse pour l'atelier floral ainsi que la Jeunesse de Donneloye-Molondin, pour le service du repas.

7. Renouvellement du bureau du conseil

Le Vice-Président, M. Cédric Petter informe que M. Frédéric Duc se représente. Est-ce que quelqu'un d'autre aimerait se présenter ? Ce n'est pas le cas et le Président Frédéric Duc est réélu par applaudissements.

M. Duc informe que M. Cédric Petter reconduit son mandat de Vice-Président. Il demande si d'autres personnes sont intéressées. Ce n'est pas le cas et M. Petter est réélu par applaudissements.

Les scrutateurs MM. François Groux et Jacques Unger sont sortant. Les suppléantes Mmes Laetitia Bär et Marianne Unger deviennent scrutatrices titulaires. Nous devons nommer deux scrutateurs suppléants.

MM. Théotime Girardet et Evan Correvon se présentent. Ils sont élus par applaudissements.

8. Préavis 02/2025 - Gestion et comptes 2024 - Rapport de la commission des finances et de gestion

M. Benoît Reymondin expose les comptes avec le support d'un projecteur.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey pour la lecture du rapport de la commission des finances et de gestion.

• M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye trouve l'exercice bizarre car il se termine par un résultat de zéro. La Municipalité n'a pas dit si c'était un bon ou un mauvais exercice. Il y a eu des prélèvements pour CHF 120'000.00 et des attributions pour CHF 170'000.00 dans les fonds de réserve qui font que ce compte se présente ainsi déséquilibré.

Dans les attributions deux ont attiré l'attention de M. Ferrot : celui de CHF 73'000.00 qui permet de péjorer encore ce compte d'épuration qui présente un déficit de CHF 110'000.00 qui passe à CHF 180'000.00 de déficit alors que les décisions qui ont été prises dernièrement doivent équilibrer. M. Ferrot ne trouve pas normal d'affecter cette charge à ce compte.

Quant au deuxième point, M. Ferrot y reviendra dans les propositions individuelles.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque et nous passons au vote

1. D'utiliser le bénéfice de CHF 73'593.28 pour attribution extraordinaire au Fonds de réserve épuration
2. D'adopter les comptes de la bourse communale de Donneloye arrêtés pour l'année 2024

Revenus :	3'820'183.74
Charges :	3'820'183.74
Excédent des revenus :	0.00

3. De donner décharge à la commission des finances et de gestion, à la boursière et à la Municipalité
4. D'adopter la gestion de la commune et d'en donner décharge à la Municipalité.

VOTE : OUI : 63 NON : 0 Abstentions : 3

Le préavis 02/2025 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis 03/2025 - arrêté d'imposition 2026 - rapport de la commission des finances et de gestion

Le Syndic propose le statu quo. Au vu des incertitudes que nous avons devant nous, le passage au MCH2, la nouvelle péréquation, les futurs investissements, etc.

Mme Chantal Bujard Bovey procède à la lecture du rapport de la commission des finances et de gestion.

• Mme Mary-Lise Deriaz de Donneloye a lu dans l'arrêté d'imposition au poste « arriérés des intérêts débiteurs » à 0%. Mme Deriaz trouve dommage de ne pas pénaliser les personnes qui ne paient pas en temps voulu. Mme Deriaz propose au conseil général de se déterminer sur un intérêt à 2%.

Ceci laisserait à la Municipalité le choix de ne pas facturer à une personne qui demanderait un délai de paiement.

M. Frédéric Duc signale qu'on ne pourra pas voter ce soir sur ces 2%, vu que le projet n'a pas été porté à l'ordre du jour. Nous pouvons voter un postulat qui obligerait la Municipalité à faire un rapport pour le prochain conseil avec un préavis et un rapport de la commission des finances et de gestion.

Mme Deriaz signale que l'arrêté est à l'ordre du jour.

Mme Mireille Panchaud, boursière informe que nous pouvons le faire aujourd'hui, car l'article dit que si nous n'avons pas de taux sur les intérêts de retard, nous nous basons sur celui de l'ACI qui est actuellement de 4,5%. Art. 4 ACI « A défaut, c'est la loi annuelle sur l'impôt qui s'applique ».

Mme Deriaz pense qu'il suffit de modifier le taux, si le conseil général est d'accord.

M. Benoit Reymondin, informe que cela n'a jamais été fait. La Municipalité a mis en place l'Organe de recouvrement Debtors, afin d'inviter les gens à payer en temps et en heure.

La Municipalité souligne que les gens qui ont de la peine à payer ne le font pas exprès. Elle ne trouve pas adéquat socialement d'enfoncer les personnes qui ont déjà des difficultés financières ou des désorganisations au niveau de la tenue de leurs paiements.

M. Frédéric Duc demande à Mme Deriaz si elle maintient sa demande.

Mme Deriaz part du principe que si un débiteur a des difficultés à payer, il doit contacter la boursière et demander un plan de paiement, ainsi il n'y aurait pas d'intérêt de retard.

Elle se demande combien coûte l'Organe de recouvrement Debtors et est-ce qu'il est payé uniquement avec les charges des débiteurs ?

Elle pense qu'il serait bien que le conseil général se détermine sur ce sujet.

Le Président demande à Mme Deriaz de passer vers la secrétaire afin de rédiger un amendement. Celui-ci est formulé comme suit : « Introduire un intérêt de retard à 4,5% pour les mauvais payeurs ».

Nous passons au vote :

VOTE : OUI : 7 NON : 50 Abstentions : 9

L'amendement proposé par Mme Mary-Lise Deriaz est rejeté.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque et nous passons au vote du préavis

VOTE : OUI : 66 NON : 0 abstention : 0

Le préavis 03/2025 est accepté.

10. Préavis 04/2025 crédit d'étude STEP régionale - rapport de la commission des finances et de gestion - rapport de la commission ad'hoc

M. Benoît Reymondin rappelle qu'en 2012 le canton de Vaud a édité un périmètre régional pour la régionalisation des STEP, c'est-à-dire une vision plus large que la limite communale au niveau du traitement des eaux.

Donneloye fait partie de ce périmètre régional. En 2016, il y a eu une modification de la législation fédérale sur la protection des eaux incluant également le traitement des micropolluants.

En 2018, la Municipalité avait lancé une étude pour cette régionalisation qui, à la base, englobait les communes de Cronay, Orzens, Oppens, Ogens, Bioley-Magnoux et Montanaire. Après une deuxième étude en 2020 et diverses discussions, Bioley-Magnoux, Oppens, Ogens et Montanaire se sont retirées du projet.

Restait donc les communes de Cronay, Orzens et Donneloye avec ses trois Steps.

En 2018 l'étude avait évalué l'état des STEP. La plupart de celles-ci Prahins, Orzens, Cronay pouvaient être prolongées jusqu'en 2035.

Celle de Donneloye était en mauvais état et celle de Gossens présentait des signes de non-conformité importants. Tout s'est basé sur cette étude de longévité et de durée de vie possible des STEP. La conclusion était d'avoir un projet de régionalisation à l'horizon 2035, comme le demandait le Canton.

Il a donc fallu faire des travaux à Donneloye et à Gossens. La STEP de Gossens ne nécessitait pas de demande d'autorisation étant donné que les travaux visaient des mises à niveau de certains appareillages de pilotage, etc.

A Donneloye la machine était trop usagée. Il n'y a pas eu une semaine de délai entre la mise en service de la nouvelle STEP et l'ancienne.

En 2018, la Municipalité avait demandé au Canton l'autorisation de faire des travaux importants sur la STEP de Donneloye. L'autorité cantonale avait autorisé les travaux à condition que la Commune de Donneloye s'engage à poursuivre l'étude d'une STEP régionale avec mise en service à l'horizon 2035.

Dans la deuxième étude l'emplacement, sur le site actuel de la STEP de Donneloye a été validé. Un autre emplacement, sur la parcelle du Moulin du Pont avait été identifié sur la première étude. Cette zone étant agricole, il aurait fallu changer l'affectation et tenir compte d'un passage à gué du Lombrax.

Une relance a été faite il y a une année et demi aux communes intéressées par ce projet. Il y a un an, les communes côté Ouest se sont intéressées à notre projet de régionalisation, un peu grâce au projet du Ruisseau du Marais, car la connexion entre Molondin et Donneloye s'offrait par un tuyau posé sous le chemin.

Deux séances ont eu lieu avec les communes de Chêne-Pâquier, Cronay, Démoret, Donneloye et Molondin. La Commune d'Orzens s'est retirée provisoirement. Elle a commandé une étude comparative, visant soit à rester seule et refaire sa STEP ou intégrer une STEP régionale, ceci avant de passer devant son conseil avec la demande de crédit.

L'étape suivante est la création d'un comité de pilotage afin de gérer la suite des travaux. L'idée est de créer une entité intercommunale indépendante. La création du COPIL (comité de pilotage) permet de travailler sur ce projet et de diriger les travaux jusqu'à la création de l'association intercommunale.

Le but de créer une association intercommunale est de décharger les communes. Tout l'endettement pour créer ce projet sera porté par l'Association intercommunale et non plus une seule commune.

La répartition se ferait à l'habitant raccordé, ce qui donne pour la commune de Donneloye un montant de CHF 140'000.00.

Les prochaines échéances sont projetées à :

Mi 2015	Création du COPIL et début des études d'avant-projet
Mi 2027	Approbation des statuts par les législatifs communaux et création de l'entité intercommunale
Début 2028	Votation d'un crédit d'étude STEP Intercommunale et réseaux
Mi 2029	Votation d'un crédit de construction (par le conseil intercommunal) et demande d'autorisation
2030	Appel d'offres entreprises et projet exécution
2031-2032	Construction des ouvrages (STEP et réseaux)
2033	Mise en service de la STEP Intercommunale.

La taille de la STEP n'est pas suffisante pour traiter les micropolluants, mais les Municipalités souhaitent que l'étude soit complétée par le traitement des micropolluants. Même si cela ne se fait pas tout de suite, les Municipalités trouvent dommage d'avoir une STEP neuve en 2033 et que le canton oblige le traitement des micropolluants.

Cela implique de faire admettre au Canton que l'idée est bonne de travailler là-dessus, afin de pouvoir toucher des subventions.

M. Reymondin informe qu'il n'a jamais travaillé avec un comité aussi motivé. En deux séances ce préavis a pu être proposé.

A terme, le prix à l'habitant, reste plus ou moins le même que si le projet ne se faisait pas, mais on aura une meilleure gestion. Plus le projet est gros plus on arrive à lisser le résultat et les arrivées de l'eau chargée.

La gestion des STEP, devrait déjà être gérée par des personnes brevetées. Si le Canton ne l'exige pas encore, cela va arriver à court terme.

Evidemment ces CHF 300'000.00 d'études ne sont que le début. A la fin du compte, cela se chiffrera en millions.

Ce qui est proposé maintenant fera partie des CHF 250.00 que cela coûtera à l'habitant. Cela sera englobé dans le projet global si on veut aller plus loin.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey qui procède à la lecture du rapport de la commission des finances et de gestion.

Le Président passe la parole à M. Cyril Chapuisat qui procède à la lecture du rapport de la commission ad hoc.

- M. André Bezençon de Donneloye demande si le crédit d'étude de CHF 150'000.00 est au prorata des habitants de toutes les communes ?

M. Benoît Reymondin répond que c'est à l'habitant raccordé. Donneloye est la plus grosse commune.

- M. Alain Mercier de Prahins demande si un raccordement sur Yverdon a été évoqué ? Faut-il vraiment se lancer dans l'élaboration d'une grosse construction alors qu'une grande STEP existe à Yverdon, prévue pour traiter les micropolluants ?

M. Benoît Reymondin répond qu'il n'y a pas eu de discussion récente dans ce sens. Cette proposition de régionalisation avec ce bassin versant avait été validée par le Canton.

Mme Lise Courvoisier ancienne Syndique informe que la question avait été posée, mais que la Commune d'Yverdon n'était pas partante car elle avait assez à faire sans prendre d'autres communes.

Le Syndic informe que ce projet est proposé actuellement. S'il ne convient pas, il sera retravaillé.

- M. Jean-François Deriaz de Donneloye est favorable à la proposition mais se pose une question par rapport au bassin versant. Il est surpris d'entendre que les communes se trouvant sur le bassin versant idéal pour que les eaux arrivent à une STEP régionale n'y sont pas favorables. Que se passe-t-il si une commune veut intégrer la STEP régionale plus tard ?

M. Reymondin répond que c'est possible, car le crédit d'étude est prévu pour cela. Une partie du travail sera le dimensionnement. Il y aura une nouvelle clé de répartition.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque, et nous passons au vote

VOTE : OUI : 59 NON : 3 abstentions : 4

Le préavis 04/2025 est accepté.

11. Préavis 05/2025 demande d'un crédit extrabudgétaire pour le contrôle et la mise en conformité des paratonnerres « collègue et église » de Donneloye et Prahins.

Le Syndic informe que les bâtiments ont été contrôlés selon demande du Canton. Des anomalies sont à mettre en conformité.

La Municipalité n'a volontairement pas intégré la maison de Praz Jaquet à la demande, car elle soumettra au conseil un projet global pour la maison, prochainement.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey qui procède à la lecture du rapport de la commission des finances et de gestion.

- M. André Bezençon de Donneloye signale que le paratonnerre de l'église de Donneloye se trouve tout en haut du clocher. M. Bezençon propose de bénéficier d'une grue qui ira jusqu'au sommet du clocher pour revoir toutes les tuiles du clocher.

M. Reymondin n'est pas sûr de pouvoir coupler les deux travaux car refaire le clocher va générer plus que CHF 17'000.00.

M. Bezençon demande juste de profiter de ces travaux pour faire un contrôle.

M. Patrick Billaud parle de mise en conformité. Le paratonnerre ne sera pas refait à neuf. Ce sont des petites choses sur l'ensemble des paratonnerres. Le clocher de l'église est contrôlé régulièrement.

- M. Raymond Paillex de Mézery souligne que la commune a d'autres bâtiments. Est-ce une exigence légale et les bâtiments non équipés devront-ils subir ces travaux ? Les bâtiments ne figurant pas sur la liste ne devront-ils pas être obligatoirement mis en conformité ultérieurement ?

M. Patrick Billaud répond que la mise en conformité concerne les installations existantes.

M. Benoît Reymondin signale que certains bâtiments sont soumis à cette obligation et d'autres pas.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque, et nous passons au vote

VOTE : OUI : 66 NON : 0 abstentions : 0

Le préavis 05/2025 est accepté.

12. Divers et propositions individuelles

- M. Steve Jacot-Descombes de Gossens aimerait savoir qui est le repreneur du Café Restaurant la Clef des Champs ?

Mme Valérie Cavin répond que le restaurant est fermé en juillet pour permettre au tenancier actuel de déménager et nettoyer, pour la réouverture le 1^{er} août 2025 par M. Frédéric Carr.

Deux chambres sont louées à long terme. Les locataires restent sur place durant la fermeture.

- M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye signale qu'il y a plus d'une année, il avait fait la proposition de mettre le chemin du Stade en domaine publique. C'est chose faite. Il remercie la Municipalité.

Sa deuxième proposition était de rendre aux riverains le chemin du Bois de Forel qui n'a plus de sens pour la commune. Il n'y a que quatre propriétaires concernés et cela ne devrait pas prendre beaucoup de temps de savoir si ceux-ci sont d'accord.

M. Ferrot informe que le nouveau tenancier s'est présenté lors du pot final de M. Kalbe. Il demande quel est la durée du bail signé et quel est la garantie de loyer demandée ?

M. Ferrot signale qu'il y a plus d'une année un nouvel article a été voté sur les égouts et l'épuration avec de nouvelles taxes afin de mettre ce compte en équilibre, ce qui est une exigence légale. Cette même exigence s'applique à l'eau sous pression. Or à Donneloye l'eau sous pression est vendue beaucoup trop chère. Au dernier exercice comptable, CHF 60'000.00 de bénéfice ont été passé au fonds de réserve. Ce dernier culmine aujourd'hui à CHF 460'000.00, bénéfices accumulés au cours de ces dernières années. L'exercice est favorable. Toutes ces années passées le bénéfice tournait autour des CHF 30'000.00. Le prix de l'eau pour être conforme à la légalité doit être mis à ce niveau. M. Ferrot demande à la Municipalité de faire le nécessaire.

Le Syndic répond qu'il prend note.

La Municipalité n'a pas mis le dossier du chemin du Bois de Forel en priorité. Le fait de vendre va générer des frais de notaire. La Municipalité imagine que cela coûtera cher au m2. Elle va faire le nécessaire.

Le bail du restaurant est de 5 ans renouvelable. La garantie de loyer demandée est de 6 mois, soit environ CHF 12'000.00.

- Mme Lise Courvoisier demande si le repreneur du restaurant a les fonds propres pour investir. Est-ce que la Municipalité a discuté de ce problème ?

M. Reymondin n'a eu aucune demande du nouveau tenancier par rapport à cela. Il a des appuis financiers.

- M. Jean-François Deriaz de Donneloye dit qu'il est dérangé par le panneau devant le restaurant « fermeture définitive ». Il serait mieux de marquer « réouverture le 1^{er} août ».

Benoit Reymondin répond que cela va être corrigé. La Municipalité s'est posé la question de mettre un article dans le Journal de la Région.

- M. Jacques Unger de Donneloye trouve la déchetterie bien organisée afin de récolter pas mal de chose. Serait-il envisageable de mettre une récolte pour les plastiques mous et durs ?

M. Patrick Billaud répond qu'un projet nommé LEO RECYCLE va se mettre en place. Une information sera donnée après les vacances. D'autres informations seront données au prochain conseil général. Il y a plusieurs systèmes en vigueur.

- M. François Groux de Donneloye précise que l'on peut déjà acheter des sacs de différentes dimensions prévus à cet effet à la STRID d'Yverdon. Cela manque un peu d'information quant à ce que l'on peut y mettre ou pas.

M. le Syndic profite de cette séance pour remercier sincèrement Mme Françoise Gavillet, boursière, qui va prendre sa retraite. Françoise est engagée au sein de la commune depuis le 1^{er} janvier 2003. Elle a occupé le poste de boursière et a exécuté beaucoup d'autres tâches. Durant plus de 22 ans, Françoise a été une présence sur laquelle on pouvait toujours compter. Fiable, disponible, toujours à l'écoute, avec beaucoup de sagesse et une grande empathie envers les citoyens et citoyennes et envers ses collègues.

Françoise a travaillé avec sérieux mais aussi avec cœur. Elle a toujours su trouver les mots justes, prendre le temps et créer un climat de confiance autour d'elle.

La Municipalité et le bureau ont eu beaucoup de plaisir à travailler avec Françoise.

Le Syndic la remercie pour son engagement, sa présence tout au long de ces années et lui souhaite de profiter pleinement de sa retraite qu'elle débutera avec son mari.

Que cette nouvelle étape lui permette de réaliser beaucoup de projets et surtout lui procure beaucoup de bonheur au quotidien. Bonne retraite.

Mme Françoise Gavillet est applaudie.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h50.

Le Président annonce que vu que le restaurant est fermé une verrée est prévue ici même à la grande salle.